

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

VILLE DE PORTNEUF

Réunion du 29 janvier 2014

Tenue à l'hôtel de ville de Portneuf, à laquelle étaient présents Madame et Messieurs, Sylvain Caron président du comité, Karine St-Arnaud conseillère, Jean Genest citoyen, Annick voyer citoyenne, Jacquelin Martel citoyen et Jean-François Jourdain fonctionnaire désigné et agissant à titre de secrétaire.

- L'ordre du jour est proposé par : M. Genest et adopté tel que rédigé.
- Le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2014 est adopté tel que rédigé.

Demande de dérogation mineure pour le 481, Notre-Dame (Église nord) pour une marge latérale de 3.34m au lieu de 6m entre l'église

Présentation d'une demande de dérogation mineure pour autoriser le lotissement séparant l'église du presbytère au nord de Portneuf. La demande de dérogation mineure est pour le 481, Notre-Dame (Église nord) pour autoriser une marge latérale de 3.34m au lieu de 6m entre l'église et la ligne du nouveau lotissement du presbytère. Une demande de changement de zonage sera déposée plus tard lorsqu'un acheteur aura déposé un projet détaillé pour le presbytère.

Le comité appuie à l'unanimité cette demande de dérogation mineure.

Demande de dérogation mineure pour la construction récente du 1171, St-Charles.

Demande de dérogation mineure pour le 1171, St-Charles concernant la résidence principale avec une orientation non parallèle à la rue et une marge arrière de 8.69m au lieu de 9m.

Le comité appuie à l'unanimité cette demande de dérogation mineure.

- Levée de l'assemblée proposée par M. Jean Genest à 20h15
- Prochaine réunion prévue pour le jeudi, 5 mars 2014 à 18h30.

Président

Secrétaire